



Département
des Landes



MANDAT SPECIAL

ACCORDE A MME DOMINIQUE DEGOS

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SA-MANDATSPE-21-28-05

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3123-19 et L. 3211-2 alinéa 19 ;

VU la délibération n° M1 du 1^{er} avril 2022 portant notamment élargissement des délégations données au Président du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté n° SA 21-12 du 13 juillet 2021 portant délégation à Mme Dominique DEGOS pour suivre des dossiers du Conseil départemental entrant dans les secteurs des Actions en faveur de l'Agriculture et de la Forêt,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

- d'attribuer un mandat spécial à **Mme Dominique DEGOS**, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour participer aux **7^{èmes} Victoires des Cantines rebelles le 19 octobre 2022 à Paris**.

- de prendre en charge, conformément à l'article R. 3123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au Décret du 3 juillet 2006 modifié (article 7-1), les frais réels résultant de l'exécution de ce mandat spécial, notamment en matière de transport, d'hébergement et de restauration et de frais d'inscription, sur présentation des justificatifs afférents.

- de prélever les dépenses correspondantes sur le Chapitre 65 Article 65312 (Fonction 021) du Budget départemental.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée par insertion au Bulletin Officiel du Département des Landes ou par affichage à l'accueil de l'Hôtel du Département des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mont-de-Marsan, le **27 SEP. 2022**

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental